

**DÉPARTEMENT DE LA SOMME**  
**ARRONDISSEMENT D'AMIENS**  
**FÉDÉRATION DÉPARTEMENTALE D'ÉNERGIE DE LA SOMME**

Envoyé en préfecture le 13/09/2022  
Reçu en préfecture le 13/09/2022  
Affiché le   
ID : 080-200094696-20220901-2022\_DELIB\_85-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU**

SÉANCE DU 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2022

<b>DATE DE CONVOCATION :</b>  23/08/2022
<b>DATE D'AFFICHAGE :</b>  02/09/2022
<b>NOMBRE DE MEMBRES :</b>  - Inscrits : 18 - Présents : 16 - Absents : 2 - Votants : 16 - Pour : 16 - Contre : 0 - Abstention : 0
<b><u>OBJET :</u></b>  <b>Fonds de concours exceptionnel au profit de la Ville de Villers-Bretonneux</b>

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 1<sup>er</sup> septembre à 9 heures 30, le Bureau de la Fédération Départementale d'Énergie de la Somme, légalement convoqué, s'est réuni dans les locaux de la FDE 80, 3 rue César Cascabel, Pôle Jules Verne 2 à BOVES, sous la présidence de M. Franck BEAUVARLET, Président

Etaient présents : 16 membres sur 18 membres convoqués, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient absents et excusés : 2 membres.

Monsieur Gérard LEFEBVRE a été nommé secrétaire de séance.

La séance étant ouverte, Monsieur le Président rappelle que la Ville de VILLERS-BRETONNEUX a abandonné au profit de la FDE 80 la collecte de la ta taxe sur la consommation finale d'électricité. En contrepartie, la FDE a accordé à la Ville, un fonds de concours exceptionnel de 7 fois le montant annuel de la taxe collectée.

En prenant en considération la moyenne des taxes collectées par la Ville durant les 3 dernières années avant la décision d'abandonner la taxe (2018, 2019 et 2020), le montant du fonds de concours aurait dû s'établir à 609 322 € au lieu de 593 516 €, soit un supplément de 15 806 €.

Le Bureau de la FDE 80, après en avoir délibéré :

- Approuve la prise en charge de 15 806 € d'aide complémentaire au profit de la Ville de VILLERS-BRETONNEUX qui sera intégrée en compte dans une convention pour la réalisation de travaux ;
- charge Monsieur le Président de prendre les mesures nécessaires pour mener à bien cette prise en charge.

Fait et délibéré en séance  
les jour, mois et an susdits  
Pour extrait conforme,

Le Président

Franck BEAUVARLET

